

## Les règles opérationnelles-clés de l'impôt différé dans Pilier 2 : mise en pratique

Mise en œuvre pratique des règles et options liées aux impôts différés dans Pilier 2 afin de maîtriser le taux effectif d'imposition (TEI)

### PUBLIC

Consolidateurs impliqués dans la mise en œuvre de la réglementation Pilier 2 – Directeurs et Responsables fiscaux – Fiscalistes de groupes internationaux – Directeurs et responsables des services Consolidation

### PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

### NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

### LES POINTS FORTS

Approche pratique de la réglementation Pilier 2 par une directrice de produit d'un éditeur d'une solution logicielle "Pilier 2"

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos

Code  
**703110**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1 478 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## Objectifs pédagogiques

- Appréhender les mécanismes fondamentaux de l'impôt différé dans le cadre du Pilier 2 – Rappel des règles exposées dans IAS 12
- Analyser les règles GloBE concernant les impôts différés
- Déterminer les situations nécessitant le paiement d'impôts différés

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

## Appréhender les mécanismes fondamentaux de l'impôt différé dans le cadre du Pilier 2 – Rappel des règles exposées dans IAS 12

Identifier les différences entre les bases fiscales et les bases comptables dans l'analyse et le calcul des impôts différés en consolidation IFRS

- Inventaire des différences entre résultat comptable ayant servi à calculer l'impôt et résultat fiscal
- Inventaire des différences entre bilan comptable local et bilan en IFRS aux fins de la consolidation (avec distinction des retraitements IFRS individuels et des retraitements de consolidation)
- Activité pédagogique : illustrations pratiques sur la base de situations concrètes rencontrées par l'experte

## Appliquer les taux et gérer leur variation (report variable)

- Echancier des bases pour déterminer les taux applicables
- Principe de comptabilisation de l'impôt différé postérieurement à celle de la base (résultat ou OCI ou réserves en cas d'entrée de périmètre)
- Notion de report variable : impact des changements de taux d'impôt
- Illustrations pratiques concernant les informations à divulguer – Exemples de tableaux à divulguer dans les notes annexes sur base de DEU de Groupes cotés

compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

#### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

## Analyser les règles GloBE concernant les impôts différés

### Déterminer les impôts différés servant à calculer le TEI (taux effectif d'imposition)

- Principe général d'intégration des impôts différés parmi les « Impôts couverts » servant à calculer le TEI
- Principe GloBE de calcul de l'« Impôt Complémentaire » lorsque le TEI est inférieur à 15%
- Exercice pratique sur la détermination des impôts différés

### Intégrer les conséquences du principe de plafonnement des ID à 15%

- Règles GloBE qui 'capent' le taux d'impôt différé à 15% afin d'éviter les « ajustements » du TEI
- Inventaire des bases d'impôts différés incluses dans le Résultat GloBE (notamment les déficits fiscaux)
- Cas pratique couvrant tous les aspects abordés

## Déterminer les situations nécessitant le paiement d'impôts différés

### Comprendre la notion de différence permanente et les mécanismes de recapture des IDP (impôts différés permanents)

- Articles 4.4.1 et 4.5.1 : cas où un impôt complémentaire serait dû, même en cas de déficit fiscal et de perte GloBE
- Les impacts des différences permanentes en cas de profit fiscal et bénéfice GloBE
- Exposé des principes concernant les IDP et points de vigilance dans les Règles GloBE
- Description des suivis à mettre en place afin de répondre aux exigences de la réglementation

### Identifier les leviers décisionnels en matière de juridiction, de fongibilité et de prospective fiscale

- Principe de fongibilité des données par catégories dans chaque juridiction et conséquences inattendues sur le TEI
- Prise en compte de la stratégie M&A du Groupe et mesure des impacts sur les exercices suivants
- Illustrations chiffrées de situations 'contre-intuitives'
- Activité collective de clôture : élaboration d'une « liste de vigilance »

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



## Prochaines sessions

...

### PARIS

- 2 Oct. 2026
- 9 Déc. 2026

### A DISTANCE

- 2 Oct. 2026
- 9 Déc. 2026

